

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0008619

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 024.07 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KAROUIA CHE

D. 131642

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : 856,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SRAIRI Abdeslam
- CARDIOLOGUE -
4, Rue Abdelkader Mouttar
(Ex. Clemenceau) - Casablanca

15 SEPT 2022

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : KAROUIA CHE Age : 70

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Hyperlipidémie HTP

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

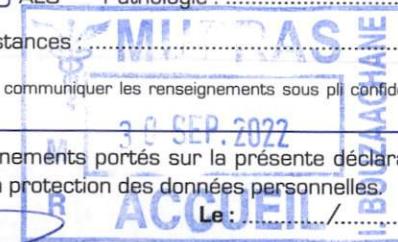
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DR ACCUEIL Le : 15 SEP. 2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 SEPT 2022	C3		150,-	Dr. SRAIRI Abdeslam CARDIOLOGUE Rue Abdelkader Moutahar Le Menzah 1. Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mme MESTASSI Fathia Pharmacienne Rue Félix el Atrak Guedj Casablanca Tél: 0522 27 41 54 INPE 092009984	15/09/2022	706,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Maladies du Coeur et des Vaisseaux
Ancien Professeur à la Faculté
de Médecine
Ancien Chef de Service
de Cardiologie de l'Hôpital Averroès

4, Rue Abdelkader Mouftakar
(ex.Clémenceau) Casablanca - 20.080
Tél : 05 22 27 38 59 / 05 22 22 01 12

أمراض القلب والشرايين
أستاذ مبرز بكلية الطب سابقا
رئيس قسم أمراض القلب
بمستشفى ابن رشد سابقا

4, زنقة عبدالقادر مفتقر
(كليمونسو سابقا) - الدار البيضاء - 20.080
الهاتف : 05 22 27 38 59 / 05 22 22 01 12

Casablanca 15 SET 2022

Pr. SRAIRI Abdesselam
CARDIOLOGUE
091131367

97,60
188,50
3 x 140,00

706,10

188,50

97,60

LOT: 286
PER: AVR 2025
PPV: 140 DH 00

LOT: 286
PER: AVR 2025
PPV: 140 DH 00

LOT: 286
PER: AVR 2025
PPV: 140 DH 00

Dr. SRAIRI Abdesselam
4, Rue Abdelkader Mouftakar
(ex. Clémenceau), Casablanca
Tél: 0522 27 41 94
INPE 092009984
Dr. SRAIRI Abdesselam
4, Rue Abdelkader Mouftakar
(ex. Clémenceau), Casablanca
Tél: 0522 27 41 94
INPE 092009984
Dr. SRAIRI Abdesselam
4, Rue Abdelkader Mouftakar
(ex. Clémenceau), Casablanca
Tél: 0522 27 41 94
INPE 092009984

KA ROUACHE Driss

SV SV

NOLOL on Reddip 20

1 pc(s)

SV ANGINOS

1 ml 2

Corriger le traitement jusqu'au
prochain contrôle

31/08/2022